

POLITIQUE DE GESTION  
INTÉGRÉE  
DES DÉCHETS

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE ROUYN-NORANDA

Adoptée en janvier 1995

Révisée en janvier 1996

## TABLE DES MATIÈRES

1. PROBLÉMATIQUE ..... p. 1
2. ORIENTATION ..... p. 2
3. STRATÉGIE ..... p. 3
4. ÉCHÉANCIER ..... p. 7
5. ACHEMINEMENT DES MATIÈRES  
AUX DIVERS SYSTÈMES ..... p. 8
6. IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE LOCAL ..... p. 8

## 1. PROBLÉMATIQUE

Le Québec produit annuellement 7.1 millions de tonnes de rejets. Ce tonnage inclut les résidences, les commerces, les institutions, les entreprises et les industries. En les répartissant par citoyen ceci représente 1,1 tonne per capita.

Le territoire de la Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda avec sa population de 43,222 habitants, génère 47 544 tonnes de rejets par année (23 772 tonnes par le résidentiel et 23 772 tonnes par les commerces, institutions et entreprises) provenant de 16 477 portes et 1 300 organisations dont 1 000 se retrouvent sur le territoire de la ville de Rouyn-Normada.

Ces rejets sont majoritairement enfouis dans le dépotoir exploité par la ville de Rouyn-Noranda et dans les six (6) dépôts en tranchées du territoire. Depuis septembre 1995, l'atelier le CFER les Transformeurs traite un volume croissant de matières récupérables à son centre de tri.

La réglementation sur la gestion des déchets s'est considérablement resserrée au cours des 10 dernières années. Les dépotoirs sont devenus illégaux ce qui est le cas pour le dépotoir de Rouyn-Noranda depuis 1979, et les sites d'enfouissement par atténuation ne sont plus autorisés. Les dépôts en tranchées du territoire sont soumis à de fréquentes vérifications et plusieurs municipalités ont dû apporter des correctifs aux irrégularités soulevées. Il est à prévoir qu'il sera de plus en plus onéreux et complexe d'implanter et de gérer un site d'élimination.

Les coûts sans cesse croissant de l'enfouissement sanitaire liés à la raréfaction des ressources premières nous force donc à revoir notre façon de faire dans ce domaine.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue l'impact environnemental et social qu'entraîne le choix d'un mode de gestion de nos rejets.

## 2. ORIENTATION

Un système performant de gestion intégrée des rejets, doit ultimement viser l'objectif enfouissement zéro. Pour ce faire, il faut mettre en place et développer des alternatives à l'élimination. Ces alternatives doivent être soumises à des critères d'efficacité, d'efficience et de rentabilité économique et environnementale. Une attention particulière doit être portée aux déchets qui causent le plus de problèmes. En ce sens, les déchets putrescibles et les déchets domestiques dangereux sont respectivement responsable des bio-gaz qui altèrent la qualité de l'air et de la toxicité des eaux de lixiviat qui altèrent la qualité des sols et des eaux souterraines.

La Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda doit dans ses décisions prioriser les alternatives suivantes à l'enfouissement pur et simple des rejets, à savoir:

- . La réduction à la source
- . Le traitement des matières par:
  - 1) La réutilisation
  - 2) La récupération
  - 3) Le recyclage
- . La valorisation

### 3. STRATÉGIE

Les systèmes à mettre en place ainsi que leurs résultantes pour atteindre les objectifs de traitement et d'élimination des matières sont:

#### 3.1 LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI MULTIMATIÈRES

Le centre de tri du CFER les Transformeurs a été inauguré en septembre 1995 et traite depuis les différentes matières récupérables.

#### RÉSULTANTES

##### A) Consolidation des activités existantes

- Tri, conditionnement, expédition du papier et journal, carton;
- Tri, conditionnement, réutilisation et transformation des 50 000 palettes de chariot élévateur de Minéraux Noranda.

##### B) Ajout d'autres matériaux qui sont triés, conditionnés et acheminés aux recycleurs:

- Verre
- Plastique
- Métal (boîtes de conserve)
- Aluminium
- Guenille
- Chaussure

- Sacoche
- Fourrure

### 3.2 CONSTRUCTION D'UNE RESSOURCERIE CENTRALE

Implantée à proximité du centre de tri, il s'agit d'un parc à conteneurs où les gens peuvent disposer de leurs rejets.

#### RÉSULTANTES

A) Ressourcerie pour la disposition des rejets des résidences et des commerces

- Métaux ferreux
- Métaux non-ferreux
- Plastique
- Verre
- Bois
- Appareils ménagers
- Meubles
- Pelouse
- Émondage d'arbre
- Rejets de construction
- Pneus
- Ordures

B) Fermeture du dépotoir de Rouyn-Noranda aux petits usagers et aux commerces car ceux-ci devront dorénavant apporter leurs rejets à la ressourcerie.

C) Abandon éventuel de la cueillette annuelle des gros objets

D) Mise sur pied d'une brocante

- Lieu où seront installés les objets réutilisables et reconditionnés recueillis à la ressourcerie pour fin de vente

### 3.3 AMÉNAGEMENT D'UN DÉPÔT POUR D.D.D.

Site aménagé pour recevoir les déchets domestiques dangereux par apport volontaire et desservant l'ensemble du territoire de la MRC. On assiste actuellement à un développement de diverses alternatives pour dévier des sites d'enfouissement des déchets domestiques dangereux. Selon l'évolution de la situation, il pourrait devenir superflu de se doter d'un site de disposition des D.D.D.. À titre d'exemple, les huiles usées sont récupérées par les Canadian Tire, les Rona-Dismat qui acceptent de prendre les peintures et le gouvernement doit incessamment adopté un règlement régissant la disposition des pneus usés.

### RÉSULTANTES

A) Dépôt permanent de déchets domestiques dangereux

- Tri, conditionnement et expédition aux recycleurs des D.D.D.
- Élimination

### 3.4 MISE EN PLACE D'UNE UNITÉ DE COMPOSTAGE INDUSTRIEL POUR FINS DE RECOUVREMENT ET DE REMPLISSAGE

- Étude de faisabilité;
- Visite et questionnement de l'unité des îles-de-la-Madeleine;
- Faisabilité technique pour notre secteur;
- Déviation des matières putrescibles des lieux d'enfouissement.

Selon les résultats des travaux du comité formé par le CRDAT sur la gestion des matières résiduelles, cet infrastructure pourrait desservir l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue sans être implicitement localisé sur le territoire de la MRC.

### 3.5 AMÉNAGEMENT D'UN SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

On peut anticiper un certain pourcentage de rejets malgré la présence des systèmes précédents et le taux de participation de la population à ce mode de gestion. La disposition de ces rejets devra s'effectuer en conformité avec la réglementation en vigueur donc dans un site d'enfouissement sanitaire accrédité. Connaissant les coûts astronomiques qu'exigent une telle infrastructure, une approche concertée régionale nous semble la voie à privilégier.

#### 4. ÉCHÉANCIER

Réalisations projetées

Échéancier

##### 1. Centre de tri MULTIMATIÈRES

- Construction Hiver 1995
- Opération Automne 1995

##### 2. Ressourcerie centrale

- Étude de faisabilité Hiver et printemps 1996
- Aménagement Été 1996
- Opération Automne 1996

##### 3. Dépôt permanent de D.D.D. (si nécessaire)

- Étude de faisabilité Printemps 1996
- Aménagement Été 1996
- Opération Automne 1996

##### 4. Unité de compostage industriel

- Étude de faisabilité Été 1996
- Aménagement Automne 1996
- Opération Hiver 1997

##### 5. Site d'enfouissement sanitaire

- Étude de faisabilité Hiver 1996
- Aménagement Automne 1997
- Opération Été 1998

## 5. ACHEMINEMENT DES MATIÈRES AUX DIVERS SYSTÈMES

La récupération s'effectuera principalement par un système d'apport volontaire dont le contenu sera acheminé au centre de tri multimatières. Les industries et commerces pourront acheminer ou faire acheminer leurs matières récupérables directement au centre de tri le CFER le Transformeurs.

Certains rejets générés par les citoyens et les commerces seront apportés par ceux-ci à la ressourcerie pour les déposer dans les différents conteneurs prévus à cette fin. Un tri et un conditionnement seront effectuer pour séparer les matières qui sont réutilisables, récupérables ou recyclables reçues des autres matières qui seront acheminées à l'unité de compostage ou au site d'enfouissement.

Les matières putrescibles seront recueillies selon de mode traditionnel de porte à porte ou par un système de dépôts volontaire comme dans le cas des matières récupérables. Elles seront acheminées à l'unité de compostage pour fin de traitement. Le compost qui sera produit servira de recouvrement et de remplissage.

## 6. IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Les matières qui sont récupérées au centre de tri sont vendues à divers recycleurs à l'extérieur de la région. Cette commercialisation des matières récupérées permet au centre de tri de financer l'essentiel de ses opérations en ne facturant aucun frais de traitement aux municipalités.

L'ensemble des infrastructures mises en place créera de nombreux emplois. De plus, il y a la possibilité de greffer une multitude d'activités connexes aux activités en présence tel, la valorisation des pneus et la réutilisation des appareils électroménagers. Il serait intéressant d'y développer un quartier industriel de la gestion des rejets où tous les intervenants concernés seraient à proximité de leurs ressources.

Actuellement près de cent (100) travailleurs et travailleuses sont employés par le CFER les Transformateurs. On anticipe au cours des prochains mois de porter ce nombre à cent cinquante (150). De plus, l'augmentation des volumes récupérés et la diversité de matériaux recyclés permettra de greffer une multitude d'activités connexes aux activités présentes.

# ANNEXES

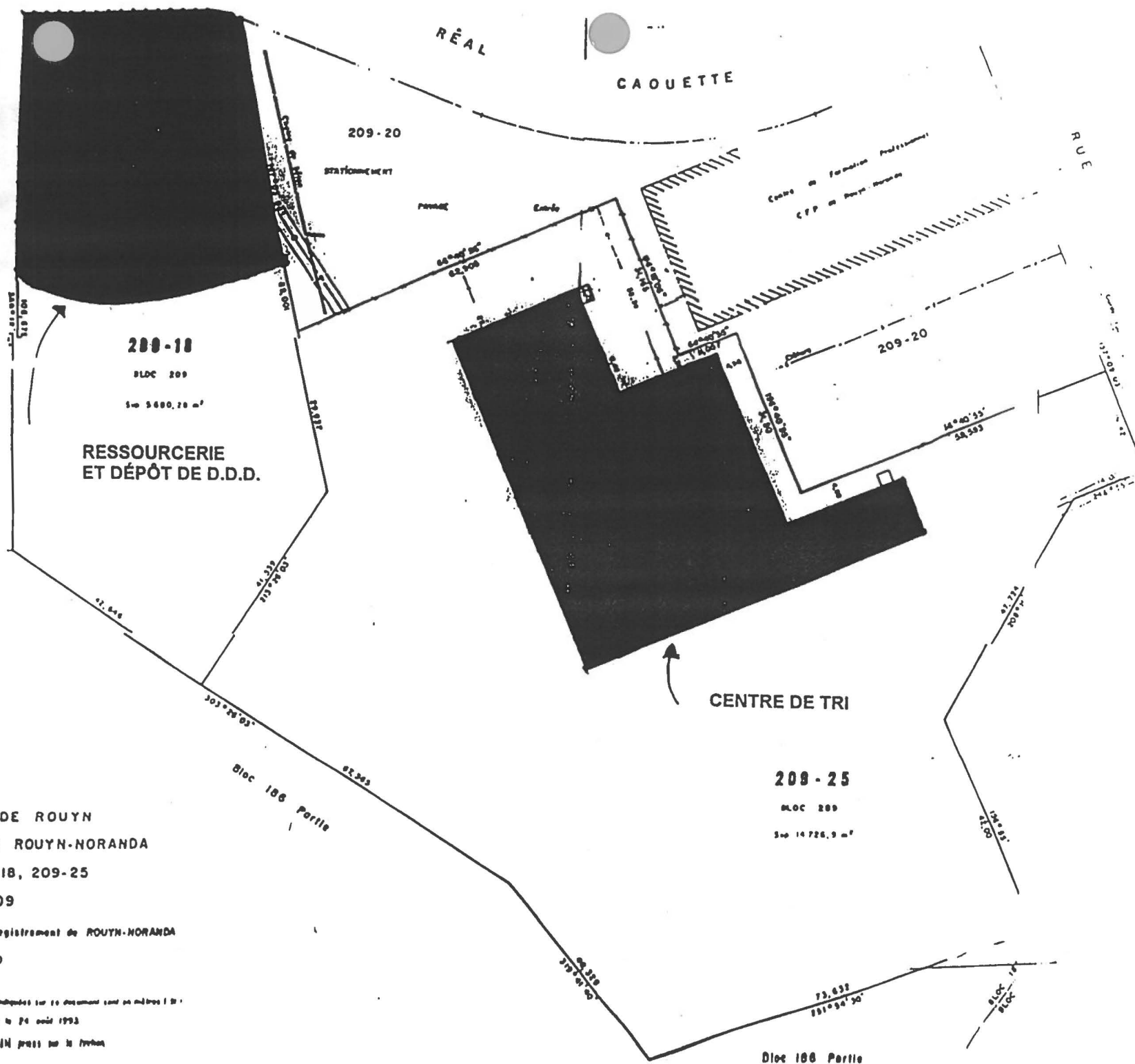
DISTRIBUTION DES CONTENANTS PAR  
MUNICIPALITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA  
MRC DE ROUYN-NORANDA  
AU 12 JANVIER 1996

|               |            |
|---------------|------------|
| ARNTFIELD     | 1          |
| BEAUDRY       | 5          |
| BELLECOMBE    | 3          |
| CADILLAC      | 4          |
| CLÉRICY       | 3          |
| CLOUTIER      | 2          |
| D'ALEMBERT    | 2          |
| DESTOR        | 3          |
| ÉVAIN         | 11         |
| GRANADA       | 5          |
| LAC DUFAULT   | 5          |
| McWATTERS     | 8          |
| MONTBEILLARD  | 2          |
| MONT-BRUN     | 2          |
| ROLLET        | 2          |
| ROUYN-NORANDA | <u>165</u> |

**RESSOURCERIE  
ET DÉPÔT DE D.D.D.**

Division d'enregistrement de ROUTH-MORANDA  
Échelle 1:500

48 1st message; subject: for 1st document sent on address 121  
and for 1st message to 24 and 1993  
49 2nd message and 1st message for 1st document



# SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU PARC ENVIRONNEMENTAL

9291

